

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



COMPTE RENDU DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de la Dordogne

COMMUNE de SAINT-FELIX-DE-REILHAC-ET-MORTEMART

L'an **deux mil vingt et un, le huit février, à 20h30**, le Conseil Municipal de la commune de **SAINT-FELIX-DE-REILHAC-ET-MORTEMART, régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Jean-François AUTEFORT**.

Étaient présents : M. Jean-François AUTEFORT, M. Dominique LAPORTE, M. Régis ROBERT, Mme Anne-Marie CARDON, M. Thierry SAULIERE, M. Pierre GALLET, Mme Christèle NEYRAT, Mme Anne-Catherine BALLAND, Mme Marie-Noëlle CLAUZURE.

Étaient absents excusés : M. Marcel ALBUCHER, Mme Nicole LACHAUD.

Étaient absents non excusés : -

Procurations : Mme Nicole LACHAUD en faveur de Mme Anne-Catherine BALLAND.

Secrétaire : M. Pierre GALLET.

INFORMATION : AEP - Plan de programmation des travaux AEP 2021-2023

Monsieur le Maire explique au conseil municipal qu'il y a lieu de prévoir la rénovation du réseau d'eau potable.

Ce projet s'organisera en 3 tranches (2021 - 2022 - 2023) pour 7 opérations. Le montant total des travaux est de 640 000€HT.

Un montage financier est actuellement en cours auprès de l'Adour Garonne.

L'étude d'une solution d'emprunt à hauteur de 250 000€ sur 20 ans est actuellement en cours. Une première approche a été faite auprès de la Caisse d'Épargne. Le taux proposé est de 0,77%.

L'étude d'une augmentation du prix de l'eau apparaît comme une nécessité au regard des investissements à venir. Augmentation de 5% par an pendant 5 ans.

	N	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5
Prix du m ³ de l'eau	1,50 €	1,57 €	1,64 €	1,72 €	1,80 €	1,89 €
Part abonnement	83,85 €	83,85 €	83,85 €	83,85 €	83,85 €	83,85 €
Prix variable 120m ³	180,00 €	188,40 €	198,00 €	206,40 €	216,00 €	226,80 €
	263,85 €	272,25 €	281,85 €	290,25 €	299,85 €	310,65 €
Vente d'eau 2019: 27 000M3						
Recettes nettes	40 500,00 €	42 400,00 €	44 280,00 €	46 440,00 €	48 600 €	51 030,00 €
				6 000,00 €		11 000,00 €
Emprunt en cours	80 000,00 €					
Échéance 2032						
Montant de l'emprunt	90 000,00 €					
Montant de l'échéance/an	6 000,00 €					
Emprunt à prévoir	250 000,00 €					
sur 20 ans						
Montant emprunt	275 000,00 €					
Montant de l'échéance/an	13 750,00 €					

Actuellement, les recettes nettes de fonctionnement en 2020 sont 3 800€.

Advice demande l'actualisation du prix de l'eau pour l'année 2021.

Le conseil municipal peut-il acter ce soir le choix suivant:

Tarifs 2021:

- **1,57 € HT prix du m3**

- **redevance adour Garonne: 0,11€/ m3**

Séance du 10 avril 2017
Dûment convoquée le 30 mars 2017

COMMUNE DE SAINT FELIX DE REILHAC - MORTEMART
EXTRAITS DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 4 juin 2018

Dûment convoquée le 28 mai 2018

En l'an deux mille dix-huit, le quatre juin à vingt heures trente, les membres du conseil municipal se sont réunis en séance publique, sous la présidence de M. Dominique LAPORTE, 1^{er} adjoint au maire,
Présents : Marcel ALBUCHER, Anne-Catherine BALLAND, Anne Marie CARDON, Pierre GALLET, Dominique LAPORTE, Christèle NEYRAT, Régis ROBERT, Thierry SAULIERE,
Excusés : Jean-François AUTEFORT, Jean Marc HEUZE, Nicole LACHAUD
Secrétaire de séance : Pierre GALLET
Votes : 8 pour / 0 contre / 0 abstention

N°2018-03-02

OBJET : Redevance prélèvement ADOUR GARONNE 2018

Vu le vote du compte administratif 2017 du budget de l'eau,
Vu le montant de la redevance prélèvement appelé par l'Agence de l'Eau Adour Garonne en 2017,
Vu la déclaration redevance prélèvement 2018 et le montant de la taxe calculé,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- décide de régulariser le taux de la redevance prélèvement Adour Garonne à 0,073€/m³ pour l'année 2018,
- ce taux est applicable dès le 1^{er} janvier 2018 sur tous les volumes d'eau potable consommés.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal
Le 1^{er} adjoint au maire : Dominique LAPORTE



Tarif besoin occasionnel – agriculteur prix en euros/ m ³	1,30€
--	-------

- En raison des besoins supplémentaires de la commune de Mauzens et Miremont en eau potable, le tarif de l'eau est révisé à 1,30€ HT/ m³. La fourniture sera effectuée en fonction des besoins du réseau. Une facturation annuelle sera éditée à l'attention du gestionnaire du réseau d'eau potable de Mauzens et Miremont. Une convention de fourniture d'eau potable validera les conditions tarifaires de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal
Le maire: Jean F...



AR PREFECTURE 024-212404040-20170410-2017_02_04-DE Reçu le 27/04/2017

nt des réseaux

Monsieur le Maire explique au conseil municipal qu'il y a lieu de délibérer pour le choix du maître d'oeuvre pour l'opération de renouvellement du réseau d'eau potable de la régie de Saint Félix de Reilhac et Mortemart.

Vu l'étude diagnostique et le schéma directeur du réseau d'eau potable réalisée par le cabinet ADVICE INGENIERIE,

Vu l'opération de renouvellement du réseau pour 2021 - 2023,

Vu le montant estimé des travaux de 640 000€ HT,

DÉLIBÉRATION N° MA-D-EL-2021-01 : AE P-Choix du maître d'oeuvre pour le plan de renouvellement

DESIGNATION OPERATIONS		MONTANT ENVELOPPE FINANCIERE HT	NB BRANCHEMENTS	MONTANT ENVELOPPE FINANCIERE HT HORS TRAVAUX BRANCHEMENTS	AIDES PREVISIONNELLES AEAG HT	MONTANT RESTANT A LA CHARGE COMMUNE HT	ANNEE REALISATION
1	RENOUVELLEMENT ET RENFORCEMENT DE RESEAU LES SARRAZINIENS	50 000 €	1	48 500 €	14 550 €	33 950 €	2021
2	RENFORCEMENT DE RESEAU AVAL SURPRESSEUR LE MAINE	45 000 €	1	43 500 €	13 050 €	30 450 €	
3	RENOUVELLEMENT, DEPLACEMENT ET RENFORCEMENT DE RESEAU LE MAINE - LA FERRYERIE	110 000 €	9	96 500 €	28 950 €	67 550 €	2022
4	RENOUVELLEMENT, DEPLACEMENT ET RENFORCEMENT DE RESEAU LA FERREYRIE - LA BRUGERE - BONOMAS	140 000 €	9	126 500 €	37 950 €	88 550 €	
5	RENOUVELLEMENT ET RENFORCEMENT DE RESEAU BONOMAS - LA FRANVAL	80 000 €	3	75 500 €	22 650 €	52 850 €	2023
6	RENOUVELLEMENT, DEPLACEMENT ET RENFORCEMENT DE RESEAU LA GELIE	30 000 €	3	25 500 €	7 650 €	17 850 €	
7	RENOUVELLEMENT ET DEPLACEMENT DE RESEAU LA MEYNARDIE - LE RECLUS	185 000 €	12	167 000 €	50 100 €	116 900 €	
TOTAL PROGRAMME		640 000 €	38	583 000 €	174 900 €	408 100 €	

Vu la proposition financière de l'entreprise ADVICE INGENIERIE de 39 750,00€ HT (AVP/ PRO/ ACT/ AOR),

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Valide la proposition de l'entreprise ADVICE INGENIERIE pour la prestation de maîtrise d'oeuvre pour le programme de renouvellement du réseau AEP 2021-2023 de la commune de Saint Félix de Reilhac et Mortemart,

Charge le Maire de signer tous les documents relatifs à ce contrat de maîtrise d'oeuvre.

10 VOTANTS
10 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2021-002 : Adhésion au Pôle Santé et Sécurité au Travail du Centre de Gestion de la Dordogne

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que la commune adhère au Centre de Gestion de la Dordogne pour l'exercice de la mission de médecine préventive.

En effet, toutes les collectivités sont dans l'obligation de disposer d'un service de médecine préventive.

En Dordogne, le Centre de Gestion a choisi d'exercer cette mission facultative et de la proposer aux collectivités de son ressort territorial.

En décembre 2017, le Centre de Gestion avait délibéré en faveur d'une nouvelle convention d'adhésion qui avait une fin de validité le 31 décembre 2020.

Vu la loi dite de Transformation de la Fonction Publique du 6 août 2019 qui modifie l'organisation et le fonctionnement des instances médicale ainsi que les services de médecine préventive,

Compte tenu de l'absence d'ordonnances qui permettent l'application de la loi,

Le Centre de Gestion de la Dordogne de proroger la durée de validité de la convention d'un an supplémentaire, soit au 31 décembre 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Approuve le projet d'avenant prorogeant d'une année la validité de la convention d'adhésion de la commune de Saint Félix de Reilhac et Mortemart au Pôle Santé et Sécurité au Travail, soit jusqu'au 31 décembre 2021,

Autorise le Maire à signer l'avenant n°1 de la convention d'adhésion au service médecine préventive du CDG 24.

10 VOTANTS
10 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2021-003 : Référent sécurité routière

Monsieur le Maire explique qu'il y a lieu de nommer un référent sécurité routière pour faire le lien avec les services de l'Etat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Désigne Thierry SAULIERE, référent sécurité routière.

10 VOTANTS
10 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2021-004 : Demande d'une étude pour l'aménagement des abords de la place de la mairie à l'Agence Technique Départementale

Vu l'acquisition du terrain de Monsieur et Madame TENANT par la commune section AE 100,
Vu le projet de réhabilitation des logements du bourg,
Monsieur le Maire propose au conseil municipal de solliciter l'Agence Technique Départementale pour la réalisation d'une étude de faisabilité dans le but de prévoir l'aménagement paysager de cette parcelle située en plein bourg, à proximité de la salle des fêtes et de la mairie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Valide la proposition de solliciter l'Agence Technique Départementale pour un projet d'aménagement paysager des abords de la mairie.

Charge le Maire de prendre contact avec les services de l'Agence Technique Départementale pour la réalisation de cette étude.

10 VOTANTS
10 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2021-005 : AEP - Prix de l'eau au 1er janvier 2021

Vu la délibération du 10 avril 2017 (n°2017-02-04) définissant le tarif de l'eau au 1er janvier 2007,
Considérant le programme d'investissement 2021-2023 du réseau d'eau potable,
Considérant le montant de la redevance prélèvement appelé par l'Agence de l'eau Adour Garonne,

Le Conseil municipal souhaite réviser le tarif de l'eau de la régie municipale à compter du 1er janvier 2021.

le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de réviser le prix de l'eau de la régie d'eau potable de la commune de Saint Félix de Reilhac et Mortemart de la façon suivante:

- à compter du 1er janvier 2021 le tarif de l'eau appliqué (montant exprimé en Hors Taxes) sera :

DESCRIPTIF	Prix en euros HT
<u>Part variable</u>	
Prix de l'eau au m3	1,57€
<u>Part fixe</u>	
Abonnement ménage/an	83,85€
Abonnement industriel/an	160,07€
<u>Vente hors secteur Saint Félix de Reilhac (approvisionnement commune de Mauzens Miremont)</u>	
Prix en euros/m3	1,36€
Redevance Prélèvement Adour Garonne au m3	0,11€

10 VOTANTS
10 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION
